

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Emissions et cotations

Valeurs françaises

PRODWAYS GROUP

Société anonyme au capital de 25 875 262 euros

Siège social : 43 avenue des Trois Peuples – 78180 Montigny-Le-Bretonneux

801018 573 R.C.S. Versailles

**Avis d'offre publique de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 18 181 818 actions
PRODWAYS GROUP en vue de la réduction de capital de la Société**

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Mixte et du Conseil d'administration du 17 juin 2026, la société PRODWAYS GROUP a décidé de mettre en œuvre une offre publique de rachat (l'« Offre ») de ses propres actions en vue de leur annulation en application des dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

L'offre publique de rachat est libellée au prix de 1,10 euro, payable en numéraire et porte sur un nombre maximum de 18 181 818 actions PRODWAYS GROUP d'une valeur nominale de 0,50 euro. Le capital social de PRODWAYS GROUP serait en conséquence réduit d'un montant nominal maximum de 9 090 909 euros.

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2026 relatif à l'opération de rachat d'actions a été déposé au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles le 18 juin 2026 faisant courir le délai d'opposition des créanciers à compter de cette date pour une période de vingt jours calendaires.

L'offre publique de rachat a été déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2026 et sera ouverte du 7 juillet 2026 au 28 juillet 2026 inclus.

Les actionnaires de la Société qui souhaiteraient apporter leurs actions à l'Offre devront remettre un ordre de vente irrévocable au Prix de l'Offre, au plus tard le jour de clôture de l'Offre :

- auprès de leur intermédiaire financier – teneur de compte (établissement de crédit, entreprise d'investissement, etc.) pour les actionnaires détenant leurs Actions sous la forme au porteur ou au nominatif administré en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire ;
- auprès d'Uptevia, pour les actionnaires détenant leurs actions sous la forme nominative pure en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire.

Il reviendra aux actionnaires de la Société souhaitant apporter leurs actions à l'Offre de se rapprocher de leurs intermédiaires financiers respectifs afin de se renseigner sur les éventuelles contraintes de chacun de ces intermédiaires ainsi que sur leurs procédures propres de prise en compte des ordres de vente afin d'être en mesure d'apporter leurs Actions à l'Offre dans les délais impartis.

Les éventuels frais dus par les actionnaires apportant leurs actions à l'Offre ne seront pas pris en charge par la Société.

Les actionnaires titulaires (i) d'actions auxquelles sont attachés des droits de vote double en raison de leur inscription au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire et (ii) d'actions à droit de vote simple, qui ne souhaiteraient apporter qu'une partie de leurs titres à l'Offre et en priorité leurs actions à droit de vote simple, sont invités à en faire spécifiquement la demande auprès de leur intermédiaire financier.

Dans le cas où le nombre d'actions apportées par les actionnaires à l'Offre serait supérieur au nombre d'actions visées par l'Offre, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce.

Par conséquent, lors de leurs demandes de rachat, les actionnaires devront faire immobiliser les actions non présentées au rachat et dont ils auront déclaré être propriétaires sur le compte tenu par leurs intermédiaires financiers jusqu'à la date de publication du résultat de l'Offre, ces dernières étant, le cas échéant, prises en compte pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.

Les actions qui ne seront pas acceptées dans le cadre de l'Offre en raison de ce mécanisme de réduction seront restituées aux actionnaires.

Les actions apportées à l'Offre doivent être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit et restreignant le libre transfert de leur propriété.

Le paiement du prix de l'Offre de 1,10 euro par action rachetée dans le cadre de l'Offre interviendra à l'issue de la centralisation et de la publication des résultats de l'Offre selon le calendrier publié par Euronext Paris et après la purge de toute éventuelle opposition de créanciers.

BANQUE DEGROOF PETERCAM, Etablissement Présentateur et Garant de l'offre publique de rachat d'actions, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par la société PRODWAYS GROUP dans le cadre de l'Offre.

La centralisation de l'offre publique de rachat sera assurée par Euronext Paris.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de rachat du 2 juillet 2026, apposé son visa sur la note d'information de PRODWAYS GROUP.